

Vélo à assistance électrique CYCLE MONOTRAVE

HANDY



RMS S.p.A Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB) Tel: 0362 27301 Email: info@rms.it Internet: www.ms.it



LISEZ CE MANUEL AVANT UTILISATION



AVANT DE COMMENCER À UTILISER LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ, IL EST OBLI-GATOIRE DE LIRE CE MODE D'EMPLOI. LA GARANTIE DU BON FONCTIONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ DÉPEND STRICTEMENT DE L'APPLICATION DE TOUTES LES INSTRUCTIONS DANS CE MANUEL.

LA CONFORMITÉ DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ AVEC LES SPÉCIFICATIONS ET LES INSTRUCTIONS TECHNIQUES DÉCRITES DANS LE MANUEL À LA DATE DE DÉLIV-RANCE DE CELUI-CI, RAPPORTÉES SUR CETTE PAGE, EST GARANTIE ; D'AUTRE PART, LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ PEUT SUBIR DES MODIFICATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES À L'AVENIR, SANS QUE LE MANUEL NE SOIT MIS À JOUR. VEUILLEZ CONSULTER RMS S.P.A. POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE MIS EN ŒUVRE.

Rév. 1 Janvier 2024 Instructions originales



RÉSUMÉ

	NT-PROPOS	pag.5
1.1	GÉNÉRALITÉ	pag.5
1.1.1	Conservation du manuel	pag.5
1.1.2	Fabricant et service après-vente	pag.5
1.1.3	Forme graphique des avertissements de sécurité	pag.5
2 AVE	RTISSEMENTS DE SÉCURITÉ	pag.7
2.1	RÈGLEMENT SÉCURITÉ GÉNÉRALE	pag.7
2.2	RESPONSABILITÉ	pag.7
2.3	AVERTISSEMENTS POUR LES UTILISATEURS	pag.8
2.4	AVERTISSEMENTS POUR L'ENTRETIEN	pag.8
2.5	AUTRE ARRANGEMENT	pag.8
2.6	DÉBALLAGE & PEAUFINER	pag.9
3 DES	CRIPTION DU VÉLO	pag.10
3.1	PLAQUES IDENTIFIANT	pag.10
3.1.1	Marquage	pag.10
3.2	DÉCLARATION CONFORMITÉ	pag.10
3.3	DESCRIPTION GÉNÉRALITÉS	pag.10
3.4	CARTE TECHNIQUE	pag.11
3.5	LEVIERS DE FREINS	pag.13
3.6	CHANGEMENT POSTÉRIEUR	pag.13
3.7	GESTION SYSTÈME D'ASSISTANCE	pag.13
3.7.1	Commandes et directions	pag.13
3.7.2	Niveaux d'assistance	pag.15
3.8	ACTIVATION VALLON'ASSISTANCE	pag.15
3.9	PILE	pag.16
3.9.1	Installation/retrait de la batterie	pag.16
3.9.2	État de charge de la batterie	pag.16
3.9.3	Chargement de la batterie	pag.17
3.10	PHARE AVANT ET ARRIÈRE	pag.18
3.11	RÉSOLUTION DES PROBLÈMES	pag.18
3.12	SUSPENSION	pag.19

4. CONDITIONS D'UTILISATION ET ENVIRONNEMENT 4.1 UTILISER ATTENDU 4.2 ENVIRONNEMENT D'UTILISER 4.3 UTILISE MAUVAIS ET CONTRE-INDICATIONS	pag.20 pag.20 pag.20 pag.20
5 LEVAGE E TRANSPORT 5.1 LEVAGE 5.2 TRANSPORT	pag.21 pag.21 pag.21
6.1 CHARGER PILE 6.2 CONTRÔLES FONCTIONNALITÉS PRÉLIMINAIRES 6.2.1 Dispositifs de contrôle 6.2.2 Roues 6.2.3 Freinage 6.2.4 Position, du cadre, du guidon et de la selle 6.2.5 Réglage des freins et de la suspension 6.2.6 Fonctionnement des phares 7 UTILISATION DU VÉLO 7.1 CONDUCTION DE VÉLO 7.2 FREINATGE 7.3 PARKING DE VÉLO 8 ENTRETIEN 8.1 GÉNÉRALITÉ 8.2 ENTRETIEN ET DES CONTRÔLES QUOTIDIENS 8.2.1 Vérification des étiquettes et des pictogrammes 8.2.2 Contrôle des roues 8.2.3 Vérification du fonctionnement des freins 8.3 ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ HEBDOMADAIRES 8.3.1 Lavage et nettoyage 8.3.2 Lubrification et contrôle de la tension de la chaîne 8.3.3 Vérification du cadre et des boulons 8.4 ENTRETIEN ET DES BILANS DE SANTÉ MENSUELS 8.4.1 Vérification des circuits et des composants électriques 9 ASSISTANCE TECHNIQUE ET PIÈCES DE RECHANGE 10 STOCKAGE EN ENTREPÔT	pag.22 pag.22 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.23 pag.24 pag.25 pag.25 pag.25 pag.26 pag.26 pag.26 pag.26 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27 pag.27
11 ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET DES MATÉRIAUX	pag. 29
12 RÈGLES DE GARANTIE	pag. 29

1 AVANT-PROPOS

1.1 GÉNÉRALITÉ

Ce manuel fait partie intégrante et essentielle du vélo à pédalage assisté CICLO MONOTRAVE HHANDY, et doit être remis à l'utilisateur.

Avant la mise en service, il est essentiel que les utilisateurs lisent, comprennent et suivent scrupuleusement les instructions suivantes.

Le fabricant n'est pas responsable des dommages causés aux personnes et/ou aux biens ou aux vélos à pédalage assisté, s'ils sont utilisés de manière incorrecte par rapport aux instructions indiquées.

Compte tenu de l'évolution technologique continue, le fabricant se réserve le droit de modifier les vélos à pédalage assisté sans préavis, sans que ce manuel ne soit automatiquement mis à iour.

1.1.1 CONSERVATION DU MANUEL

Le manuel d'utilisation et d'entretien fait partie intégrante des vélos à pédalage assisté ; Par conséquent, il est nécessaire de le garder intact et dans un endroit sûr tout au long de la vie de celui-ci. Ce manuel doit être à la disposition de l'utilisateur à tout moment.

1.1.2 FABRICANT ET SERVICE APRÈS-VENTE

Pour tout désagrément ou demande d'éclaircissement, contactez sans hésiter le Service d'Assistance, qui dispose d'un personnel compétent et spécialisé, d'équipements spécifiques et de pièces détachées d'origine.

RMS S.p.A

Via Macallè, 156 - 20831, Seregno (MB)

Tel: 0362 27301

Email: info@rms.it - Interner: www.rms.it

1.1.3 FORME GRAPHIQUE DES AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

Pour identifier les messages de sécurité de ce manuel, les symboles de signalisation graphiques suivants seront utilisés. Ils ont pour fonction d'attirer l'attention du lecteur/utilisateur dans le but d'une utilisation correcte et sûre du vélo à pédalage assisté.



FAIRE ATTENTION

Met en évidence les règles de conduite à suivre afin d'éviter d'endommager le vélo à pédalage assisté et/ou la survenance de situations dangereuses.



RISCHI RESIDUI

Met en évidence la présence de dangers qui entraînent des risques résiduels auxquels.

Des précautions doivent être prises par l'utilisateur pour éviter les blessures ou les dommages matériels.

2 2 AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ

2.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



UTILISATION DU VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ

Chaque utilisateur doit d'abord avoir lu le manuel d'instructions ; dans en particulier le chapitre sur les allégations de sécurité.



RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE VÉLOS À PÉDALAGE ASSISTÉ

- Malgré l'application de dispositifs de sécurité, toutes les précautions relatives à la prévention des accidents dans ce manuel doivent être prises en compte pour une utilisation en toute sécurité du vélo à pédalage assisté.
- Restez toujours concentré lorsque vous roulez et ne sous-estimez PAS les risques résiduels liés à l'utilisation du vélo à pédalage assisté.

Même si vous êtes déjà familier avec les vélos à pédalage assisté, vous devez suivre les instructions données ici, ainsi que les précautions générales à observer lors de la conduite d'un véhicule à moteur. Surtout:

- Acquérir une connaissance complète du vélo à pédalage assisté.
- Lisez attentivement le manuel pour en savoir plus sur le fonctionnement, les dispositifs de sécurité et toutes les précautions nécessaires. Tout cela pour permettre une utilisation en toute sécurité.
- Entretenez le vélo à pédalage assisté avec soin.

2.1 RESPONSABILITÉ

Le non-respect des instructions d'utilisation et des consignes de sécurité contenues dans ce manuel exonère le fabricant de toute responsabilité.

Si l'entretien du vélo à pédalage assisté est effectué d'une manière non conforme aux instructions fournies, avec des pièces de rechange non originales ou en tout cas de manière à compromettre son intégrité ou à modifier ses caractéristiques, le fabricant sera dégagé de toute responsabilité relative à la sécurité des personnes et au fonctionnement défectueux du vélo à pédalage assisté



MODIFICATIONS NON AUTORISÉES

Si vous entendez des bruits inhabituels ou si vous ressentez quelque chose d'étrange, arrêtez immédiatement le vélo à pédalage assisté. Effectuez un contrôle par la suite et, si nécessaire, contactez le Service Assistance

Pour toute donnée non incluse ou non déductible de ce manuel, il est recommandé de consulter directement le Service Après-Vente.

2.3 AVERTISSEMENTS À L'INTENTION DES UTILISATEURS

- Le transport d'un passager est éventuellement autorisé uniquement en respectant les réglementations en vigueur dans le pays d'utilisation du cycle (Italie: Art. 68, alinéa 5 -Jusqu'à 8 ans, sur un siège homologué en fonction de l'âge du passager, le cycle doit être conduit par un adulte. Se renseigner pour les autres pays).
- 2. Elle ne doit être utilisée que par des adultes et des jeunes expérimentés.
- 3. Ne consommez ni alcool ni drogue avant de conduire un vélo à assistance électrique.
- 4. Ce modèle de vélo à assistance électrique est conçu et fabriqué pour être utilisé en extérieur, sur routes et dans des environnements privés et publics.
- 5. Ne demandez pas au vélo à assistance électrique des performances supérieures à celles pour lesquelles il a été conçu.
- 6. Ne jamais conduire le vélo à assistance électrique avec des pièces détachées.
- 7. Évitez les surfaces irrégulières et les obstacles.
- 8. Conduisez avec les deux mains sur le guidon.
- Remplacez les pièces usées et/ou endommagées, vérifiez que les protections fonctionnent correctement avant utilisation.

2.4 AVERTISSEMENTS D'ENTRETIEN

- 1. Toute opération de maintenance doit être effectuée avec la batterie déconnectée.
- Pendant chaque phase de maintenance, les opérateurs doivent être équipés des équipements de protection individuelle nécessaires.
- 3. Les outils utilisés pour la maintenance doivent être appropriés et de bonne qualité.
- 4. Ne pas utiliser de l'essence ou des solvants inflammables comme détergents, mais toujours utiliser des solvants non inflammables et non toxiques.
- 5. Limiter autant que possible l'utilisation de l'air comprimé pour le nettoyage (maximum 2 bars) et se protéger avec des lunettes de protection latérales.
- 6. Ne jamais utiliser de flammes nues comme moyen d'éclairage lors des opérations de vérification ou de maintenance.
- Après chaque intervention de maintenance ou d'ajustement, s'assurer qu'il ne reste pas d'outils ou de corps étrangers entre les organes de mouvement du vélo à assistance électrique.



PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

- Utilisez exclusivement des pièces de rechange d'origine fournies par RMS S.p.A.
- Le constructeur décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes de fonctionnalité causés par l'utilisation d'accessoires et de pièces non d'origine.

2.5 AUTRES DISPOSITIONS

La première chose à faire lorsque vous commencez à l'utiliser est de vérifier la présence et l'intégrité des protections et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

SI VOUS CONSTATEZ DES DÉFAUTS, N'UTILISEZ PAS LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE!



ABRIS

Il est donc strictement interdit de modifier ou d'enlever les couvercles, les commandes, les étiquettes et les plaques signalétiques.

2.6 DÉBALLAGE ET RÉGLAGE

Le vélo à pédalage assisté est livré presque entièrement monté.

Pour assembler correctement le vélo à pédalage assisté, procédez comme suit:

- 1. Ouvrir le carton d'emballage du vélo, en faisant attention à son sens. En particulier, ouvrir la partie supérieure afin de ne pas faire sortir le contenu.
- 2. Extraire le contenu (vélo à assistance électrique, batterie, chargeur de batterie et accessoires) du carton d'emballage.
- 3. Tourner le guidon en maintenant la roue avant immobile. Tourner le guidon jusqu'à ce qu'il soit perpendiculaire à la roue avant. Ensuite, le fixer en vissant la vis présente sur le tube de liaison (Réf. A dans la Figure 1), sur la partie supérieure du tube de fourche.
- 4. Dévisser les deux vis présentes sur le tube de liaison du guidon et tourner longitudinalement le guidon jusqu'à la position souhaitée. Une fois le guidon réglé, serrer les deux vis de fixation (Réf. B dans la Figure 2).
- 5. Ajuster la position des leviers de frein de manière à ce qu'ils soient dans une position appropriée et facilement accessible par l'utilisateur.
- 6. Installer les deux pédales en les vissant dans les trous présents sur les deux manivelles. Faire attention à installer les pédales de manière à ce que le sens de vissage soit équivalent à celui de la rotation due au pédalage lui-même.
- 7. La batterie est amovible de son logement spécifique à l'avant du cadre. Si elle doit être insérée, procéder d'abord par la partie inférieure, puis enclencher également la partie supérieure. La bonne installation de la batterie est obtenue uniquement après avoir tourné et retiré la clé de verrouillage (voir paragraphe 3.7.1).



Figure 1 - Vis de fixation de rotation du quidon

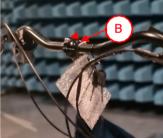


Figure 2 - Vis de fixation de rotation longitudinale du guidon.



Figure 3 - Compartiment d'installation de la batterie.



ASSEMBLÉE

Dans le cas où vous ne possédez pas l'outillage approprié pour l'assemblage ou si vous n'avez pas les compétences nécessaires pour assembler correctement le vélo, veuillez contacter un centre autorisé RMS S.p.A.

3 DESCRIPTION DU VÉLO

3.1 PLAOUES D'IDENTIFICATION

Assurez-vous que les plaques d'immatriculation sont parfaitement lisibles. Si ce n'est pas le cas, appliquez-en de nouveaux après en avoir fait la demande auprès de RMS S.p.A

3.1.1 MAROUAGE CE

La plaque CE apposée sur le vélo à pédalage assisté contient les données suivantes:

- Données du fabricant ;
- Marquage CE:
- Mention "Vélo électrique à assistance EN 15194";
- Modèle;
- Année de fabrication:
- Numéro de série:
- Charge maximale (kg);
- Vitesse maximale d'assistance (km/h);
- Masse (kg);
- Données sur la batterie (V / Ah);
- · Puissance du moteur (W).



Figure 4 - Exemple de plaque d'identification

3.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Chaque pièce du vélo est accompagnée de sa propre déclaration de conformité.

3.3 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur la route et dans des environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de vélo à pédalage assisté vous permettent d'aborder des itinéraires avec des surfaces asphaltées ou des caractéristiques similaires sans aspérité particulière



UTILISATION INCORRECTE ET NON PRÉVUE

La bicyclette a été conçue et fabriquée pour une utilisation spécifiée : une utilisation différente et le non-respect des paramètres techniques fixés par le constructeur peuvent constituer une condition dangereuse pour les utilisateurs.

Le vélo à pédalage assisté est équipé d'une batterie rechargeable et d'un moteur électrique, qui n'intervient qu'en même temps que le pédalage et s'arrête progressivement lorsque la vitesse du véhicule approche les 25 km/h, puis s'arrête complètement à cette vitesse. Pour la gestion du système d'assistance, il y a un panneau de commande spécial situé à côté de la poignée gauche, sur le guidon.

Sur le côté droit du guidon se trouve le levier de commande pour le réglage du rapport de démultiplication sur le dérailleur de la roue arrière.

3.4 FICHE TECHNIQUE



RIF.	DESCIZIONE	RIF.	DESCIZIONE
1	Guidon et commandes	5	Pédales
2	Moteur	6	Fourche avant
3	Selle	7	Lumière/porte-bagages
4	Batterie	8	Dérailleur arrière

	CARAT	TERIST	ICHET	ECNI	CHE:
--	--------------	---------------	--------------	-------------	------

CADRE ALLIAGE D'ALUMINIUM MONOTRAVE 26" ET 27,5"

FOURCHE ALLIAGE D'ALUMINIUM AMORTIE

FREINS DISQUES

JANTES ALLIAGE D'ALUMINIUM DOUBLE PAROI 26" ET 27,5"

DÉRAILLEUR SHIMANO 7 VITESSES

MANETTE DE DÉRAILLEUR | SHIMANO 7 VITESSES

GUIDON PLIANT ACIER HI-TEN

POTENCE DE GUIDON ALLIAGE D'ALUMINIUM RÉGLABLE

TIGE DE SELLE ALLIAGE D'ALUMINIUM ROUE LIBRE SHIMANO 7 VITESSES

PÉDALIER ALLIAGE D'ALUMINIUM 42 DENTS

PHARE AVANT ÉCLAIRAGE E-BIKE ALLUMAGE SUR L'ÉCRAN

FEU ARRIÈRE ÉCLAIRAGE E-BIKE ALLUMAGE SUR L'ÉCRAN

ÉQUIPEMENT PORTE-BAGAGES EN ALLIAGE D'ALUMINIUM, BEQUILLE EN ALLIAGE D'ALUMINIUM RÉGLABLE

POIDS 26,50 kg

CHARGE MAXIMUM DE SELLE 100 kg

CHARGE MAXIMUM DU 25 kg

TAILLE DE CADRE 26" = 415 mm - 27" = 460 mm

BATTERIE GREEN WAY 36 V - 14,5 Ah - 522 Wh

CELLULES EAST MAGNETIC 2900 mAh

AUTONOMIE 70/80 km

AFFICHAGE LCD 5 NIVEAUX D'ASSISTANCE MARCHE/ARRÊT

MOTEUR SHANGYI AU MOYEU 36 V - 250 W

COUPLE MAXIMUM 45 Nm

CAPTEUR DE PÉDALAGE MOUVEMENT CENTRAL 18 SIGNAUX

CHARGEUR DE BATTERIE | GREENWAY KYLC084V42J

CYCLES DE CHARGE 500

TEMPS DE CHARGE 7 h (100%)

3.5 LEVIERS DE FREIN

Les leviers de frein sont situés sur le guidon du vélo à pédalage assisté, près des poignées. Ces systèmes vous permettent de contrôler les freins à disque, situés sur les moyeux des roues arrière et avant. Le levier de droite commande le frein arrière, le levier gauche le frein avant ; L'action de freinage est proportionnelle à la force appliquée sur le levier.

3.6 DÉRAILLEUR ARRIÈRE

La molette de commande du dérailleur est située au début de la poignée droite. Il permet de faire varier le rapport de démultiplication entre le plateau avant et le pignon arrière en déplaçant le dérailleur : déplacer le dérailleur vers les pignons avec moins de dents (plus petits) pour avoir un rapport de démultiplication plus long et le déplacer vers les pignons avec plus de dents (plus gros) pour avoir un rapport de démultiplication plus court. Une vitesse plus longue convient pour couvrir plus de route en un seul coup de pédale, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour les plats, un rapport de vitesse plus court convient pour rouler sur route avec moins de fatigue, c'est-à-dire qu'elle est idéale pour les montées. Pour changer de vitesse, vous devez être avec les pédales en mouvement et vous devez tourner la molette de commande vers le symbole + pour augmenter le rapport et vers le symbole – pour diminuer le rapport.

3.7 GESTION DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour gérer le système d'assistance, il y a un panneau de commande sur le côté gauche du guidon. Ce dispositif permet de faire varier le niveau d'assistance du système, d'afficher des informations sur l'état de la batterie et d'allumer ou d'éteindre les lumières.

3.7.1 COMMANDES ET DIRECTIONS



Figure 5 - Dispositif de commande d'assistance

et les principales informations sur le fonctionnement du bicyclette.		FONCTION
		L'écran affiche les principales fonctions réglées sur le panneau de commande et les principales informations sur le fonctionnement du bicyclette.
		Le bouton "+" permet d'allumer/éteindre le panneau de contrôle et d'augmenter l'intensité de l'assistance.
	Е	Le bouton "-" permet de diminuer l'intensité de l'assistance. En maintenant le bouton enfoncé, le mode d'assistance au démarrage/marche est activé.

Appuyez sur le bouton "+" pour allumer le système et appuyez sur le bouton "+" pendant 3 secondes pour éteindre le système.

Appuyez sur le bouton "+" pour augmenter le niveau d'assistance et appuyez sur "-" pour diminuer le niveau d'assistance (PAS). Appuyez plusieurs fois sur le bouton "-" pour ramener le PAS à 0, puis appuyez dessus pendant plus de 5 secondes pour utiliser le mode d'assistance au démarrage/marche.

Appuyez simultanément sur les boutons "+" et "-" pour allumer ou éteindre les lumières fournies avec le vélo.

Appuyez sur les deux boutons "+" et "-" pendant plus de 5 secondes pour accéder à la zone de programmation, appuyez sur eux pendant 10 secondes pour changer l'unité de mesure de la vitesse de km/h en MPH et vice versa, en appuyant alternativement sur les deux boutons. Appuyez sur les deux boutons également pour remettre à zéro le compteur kilométrique partiel du trajet effectué.

L'écran affiche la vitesse atteinte par le vélo, la distance totale, la distance partielle, l'unité de mesure, le niveau d'assistance au pédalage, l'état de charge de la batterie, l'allumage des lumières.

Les images suivantes montrent les différentes parties de l'écran.



Figure 6 - Indication de la vitesse actuelle en km/h



Figure 7 - Indication de la distance totale (ODO) ou partielle (TRIP) parcourue en



Figure 8 - Indication du niveau d'assistance à la pédale PAS



Figure 9 - Indication du niveau de charge de la batterie



FONCTIONS DE CONTRÔLE

Pour connaître en détail les fonctions de commande du système d'assistance, veuillez consulter le manuel spécifique fourni par RMS S.p.A.

3.7.2 ACTIVATION DE L'ASSISTANCE

Pour connaître l'intensité exacte de l'assistance en fonction de la valeur sélectionnée, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

LIVELLO	DESCRIZIONE
Niveau 0	Assistance nulle
Niveau 1	Assistance faible
Niveau 2	Assistance moyenne
Niveau 3	Assistance rapide
Niveau 4	Assistance maximale



FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour connaître en détail toutes les fonctions et les paramètres du système d'assistance, veuillez consulter le manuel d'utilisation et d'entretien fourni par RMS S.p.A.

3.8 ACTIVATION DE L'ASSISTANCE

Il sistema d'assistenza est commandé par le panneau de contrôle situé sur le guidon, à proximité de la poignée gauche. En particulier, l'assistance est activée ou désactivée à l'aide du bouton "+" (Réf. D dans la Figure 6). Une fois le système activé, l'écran de gestion s'allume, à travers lequel vous pouvez voir l'état d'activité du vélo.

La puissance du moteur dépend de la force appliquée sur les pédales, selon un facteur multiplicatif en fonction du niveau d'assistance sélectionné.

L'assistance diminue linéairement jusqu'à atteindre 25 km/h, une fois cette vitesse dépassée, l'assistance se désactive automatiquement.



ACTIVATION DE L'ASSISTANCE

Pour connaître en détail toutes les fonctions et les réglages du système d'assistance, veuillez consulter le manuel d'utilisation et d'entretien fourni par RMS S.p.A.

3.9 BATTERIA

Le système d'assistance du vélo à assistance électrique nécessite la présence de la batterie d'alimentation pour fonctionner. En particulier, la batterie est amovible, ce qui permet de la retirer pour les opérations de maintenance ou lorsque vous souhaitez ranger le vélo.

3.9.1 INSTALLATION/RETRAIT DE LA BATTERIE

Pour insérer la batterie, suivez les étapes suivantes :

- nsérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure située à l'avant gauche du cadre et tournez-la pour laisser la serrure en position de déverrouillage (Réf. F de la Figure 11).
- 2. Pour commencer, procédez d'abord avec la partie inférieure, afin que les contacts et les goupilles de verrouillage (réf. G sur la figure 12) du cadre puissent s'adapter correctement à ceux de la batterie
- 3. nsérez la batterie dans son logement, puis insérez également la partie supérieure (réf. H sur la Figure 13), puis appuyez sur la batterie jusqu'à ce que vous entendiez le son de l'insertion correcte.
- 4. Tournez la clé pour verrouiller la batterie et retirez-la de la serrure. Vérifiez que la batterie est verrouillée







Figure 10 - Clé de verrouillage de la batterie

Figure 11 - Contacts et broches de verrouillage inférieurs

Figure 12 - Broche de verrouillage supérieur

Pour retirer la batterie, suivez les étapes suivantes :

- 1. Insérez la clé de déverrouillage de la batterie dans la serrure située à l'avant gauche du cadre (Réf. F dans la Figure 11) et tournez-la jusqu'à ce que le déverrouillage se produise.
- 2. Retirez la batterie en la tirant vers le haut, en veillant à ne pas exercer une force excessive.
- 3. Retirez la clé de la serrure.

3.9.2 ÉTAT DE CHARGE DE LA BATTERIE

En appuyant sur le bouton d'activation du système, vous verrez directement l'affichage de l'état de charge de la batterie sur l'écran de commande par le biais d'une série de barres situées à gauche de l'écran.

En particulier, il y a 5 barres (Figure 10) qui s'allument en fonction de l'état de charge. Si toutes les 5 barres sont allumées, cela signifie que la batterie est complètement chargée. La décharge de la batterie est signalée par l'extinction des barres, et lorsque la dernière barre s'éteint, le système d'assistance s'éteint également, ce qui indique que la batterie est complètement déchargée.

LED	ÉTAT DE CHARGE
1	0 - 20%
2	20-40%
3	40-60%
4	60-80%
5	80-100%

3.9.3 CHARGEMENT DE LA BATTERIE

La recharge de la batterie du vélo à assistance électrique peut être effectuée avec la batterie montée sur le vélo ou retirée de celui-ci.

Voici comment procéder :

- Spegnere il sistema di assistenza della bicicletta a pedalata assistita mediante l'apposito pulsante "+" (Rif. D in Figura 6).
- 2. Rimuovere la batteria nel caso in cui si desideri caricare la batteria separatamente.
- Collegare il carica batterie in dotazione alla presa sulla batteria con l'apposito spinotto (Figura 14).
- Collegare il carica batteria ad una presa di corrente (230 V / 50 Hz) e far caricare per il tempo necessario la batteria.



Figura 13 – Presa per la ricarica sulla batteria



CHARGEUR DE BATTERIE INCLUS

Utilisez toujours le chargeur de batterie fourni avec le vélo. L'utilisation d'un chargeur de batterie inadapté pourrait causer des dommages au système électrique ou des dysfonctionnements.

Dans le cas où vous pouvez recharger la batterie montée sur le vélo, effectuez les mêmes opérations décrites précédemment, en insérant la fiche dans la prise sur le cadre, située en bas à gauche, après avoir retiré le bouchon en caoutchouc de protection.



Figure 14 - Prise de charge sur le cadre du vélo



CHARGEUR DE BATTERIE
COLLEGARE SEMPRE PRIMA LO SPINOTTO ALLA BATTERIA E POI IL CARICABATTERIE ALLA PRESA DI CORRENTE.

3.10 PHARE AVANT ET ARRIÈRE

Pour assurer la visibilité tant de jour que de nuit, deux phares, un à l'avant et un à l'arrière, sont installés. Ces dispositifs sont activés par le système de contrôle du système d'assistance pendant l'utilisation du vélo à assistance électrique (voir paragraphe 3.5.1).



Figure 15 - Phare avant et arrière





FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSISTANCE

Pour connaître en détail toutes les fonctions et les réglages du système d'assistance, veuillez consulter le manuel d'utilisation et d'entretien fourni par RMS S.p.A.

3.11 RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

PROBLÈME	CAUSE/SOLUTION	
Le système ne s'allume pas	Vérifiez que la batterie est correctement insérée dans son compartiment et chargée.	
L'assistance ne s'active pas	Vérifiez que le niveau de charge de la batterie est suffisant.	



DÉPANNAGE

Dans le cas où le système d'assistance ne s'active pas même si la batterie est chargée et correctement installée, veuillez contacter un centre de service agréé.

3.12 SUSPENSION

Le vélo à pédalage assisté est équipé d'un système de suspension avant qui permet d'amortir les contraintes causées par la rugosité du chemin sur l'utilisateur.

La suspension est réglable en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et du terrain.



Figura 16 - Forcella anteriore



RÉGLAGES DE LA SUSPENSION

Il est strictement interdit de régler la fourche du vélo si vous n'êtes pas une personne expérimentée et éduquée pour le faire. Un réglage incorrect peut entraîner des blessures graves. Par conséquent, si vous ne parvenez pas à régler la fourche, contactez une personne qualifiée.

Le fabricant n'est pas responsable des blessures résultant d'un mauvais réglage de la fourche du vélo à pédalage assisté.

4 CONDITIONS D'UTILISATION ET ENVIRONNEMENT

4.1 UTILISATION CONFORME À L'USAGE PRÉVU

Le vélo à pédalage assisté est conçu et construit pour être utilisé à l'extérieur, sur la route et dans des environnements privés ou publics.

En particulier, les composants et le type de vélo à pédalage assisté vous permettent d'aborder des itinéraires avec des surfaces asphaltées ou des caractéristiques similaires sans aspérité particulière.

Toute modification de l'état de construction peut compromettre le comportement, la sécurité et la stabilité du vélo à pédalage assisté et peut entraîner un accident.

D'autres types d'utilisation, ou l'extension de l'utilisation au-delà de celle prévue, ne correspondent pas à l'objectif assigné par le fabricant, et par conséquent, le fabricant ne peut assumer aucune responsabilité pour les dommages qui en résultent.

4.2 ENVIRONNEMENT D'UTILISATION

Le vélo à assistance peut être utilisé à l'extérieur, en l'absence de conditions météorologiques défavorables (fortes pluies, grêle, neige, vent fort, etc.) :

- Température maximale admissible : +40 °C
- Température minimale admissible : 0 °C
- Humidité maximale admissible : 70 %
- Température de charge 0 40 °C

L'environnement d'utilisation peut avoir une surface asphaltée ou avec une rugosité pas excessivement élevée.

De plus, le lieu d'utilisation doit être éclairé, par le soleil ou par des lumières artificielles, de manière à assurer une vue correcte de l'itinéraire et des commandes du vélo à pédalage assisté (recommandé de 300 à 500 lux). Le vélo à pédalage assisté est équipé d'une lampe de poche avant à lumière blanche et d'une lampe rouge à l'arrière.



ENVIRONNEMENTS D'UTILISATION INTERDITS

Le vélo à pédalage assisté ne doit pas être utilisé :

- dans les zones exposées à un risque d'incendie ou d'explosion;
- dans des environnements à atmosphère corrosive et/ou chimiquement active;
- dans des environnements faiblement éclairés;
- sur des terrains excessivement inaccessibles, compte tenu de leurs caractéristiques (châssis, roues, etc.);
- dans des espaces clos, s'ils ne permettent pas une utilisation en toute sécurité;

4.3 MÉSUSAGES ET CONTRE-INDICATIONS

Les actions décrites ci-dessous, qui ne peuvent évidemment pas couvrir toute la gamme des possibilités potentielles de « mauvaise utilisation » du vélo à pédalage assisté, doivent être considérées comme absolument interdites.



OPÉRATIONS INTERDITES

- L'exécution d'opérations interdites annulera la garantie
- Le fabricant décline toute responsabilité pour tout dommage aux biens et aux personnes résultant de l'exécution d'opérations interdites.



C'EST ABSOLUMENT INTERDIT

- Conduire le vélos à assistance électrique pour des utilisations autres que celles pour lesquelles il a été construit, c'est-à-dire le transport d'un passager.
- Conduire le vélos à assistance électrique dans des zones où il y a un risque d'explosion.
- Conduire le vélos à assistance électrique par mauvais temps (pluie battante, grêle, neige, vents forts, etc.).
- Transporter un passager en plus du conducteur.
- Conduire le vélos à assistance électrique sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Conduire le vélos à assistance électrique si votre poids dépasse la limite autorisée.
- Recharger la batterie dans un environnement trop chaud ou mal ventilé.
- Couvrir la batterie pendant la charge.
- Fumer ou utiliser des flammes nues à proximité de la zone de charge.
- Passer ou stationner sur des surfaces en pente (plus de 10 %) ou excessivement cahoteuses (avec des nids-de-poule, des creux, des obstacles, etc.).
- Effectuer toute opération de maintenance avec la batterie connectée.
- Utiliser des pièces de rechange non d'origine.
- Insérer les membres ou les doigts entre les pièces mobiles du vélo.
- Utiliser le vélo à assistance électrique sur des terrains non goudronnés ou similaires.

5 LEVAGE & PORTAGE

5.1 LEVAGE

Le poids du modèle de vélo à pédalage assisté CICLO MONOTRAVE HANDY est tel qu'il peut être soulevé et porté par une seule personne, également en raison de ses dimensions globales. La solution optimale pour effectuer la manipulation est de saisir une poignée de guidon et l'arrière de la selle.



CONCASSAGE ET IMPACT

- Lors du levage, il faut faire preuve d'une extrême prudence pour éviter de dommages aux personnes et aux biens.
- Cette opération doit être réalisée par des personnes robustes.

Le fabricant n'est pas responsable des bris dus au levage et/ou au transport du vélo à pédalage assisté après la livraison.

5.2 TRANSPORT

Pour assurer la sécurité du transport dans les camionnettes, il est nécessaire d'empêcher le mouvement du vélo à pédalage assisté. Pour ce faire, il faut l'attacher avec des sangles ou des câbles d'ancrage en bon état.

À cet égard, les dispositifs de fixation doivent être installés de manière à ne pas endommager le cadre et les autres parties du vélo



RISOUE DE BLESSURE

Assurez-vous TOUJOURS que les vis de réglage du cadre et du guidon sont serrées avant chaque utilisation du vélo. Dans Le non-respect de cette consigne pourrait entraîner des blessures, même graves!

6 COMMANDE

6.1 CHARGEMENT DE LA BATTERIE

Avant de monter sur le vélo pour la première fois, la batterie doit être chargée pendant au moins 24 heures, à l'aide du chargeur de batterie fourni.

Le vélo à pédalage assisté, modèle CICLO MONOTRAVE HANDY, est équipé d'un moteur électrique alimenté par une batterie lithium-ion de 36 V. La batterie est logée à l'avant du vélo, installée dans la partie inclinée du cadre.

Le temps de charge moyen varie de 4 à 6 heures.

L'opération de charge peut être effectuée dans un boîtier bien ventilé avec la batterie installée sur le vélo, ou après avoir démonté la batterie pour la charger à la maison.

Pour recharger la batterie, procédez comme indiqué au paragraphe 3.7.3.



CHARGEMENT DE LA BATTERIE

- La batterie ne doit pas être complètement déchargée pour préserver sa durée de vie et ne pas courir le risque de l'endommager.
- Il est recommandé de le recharger dès que possible après que seule la dernière barre indicatrice de l'écran reste allumée.
- Dans tous les cas, la batterie doit être rechargée au moins tous les 3 mois, si le vélo n'est pas utilisé.



PRECAUZIONI DURANTE LA CARICA

- Branchez toujours la fiche à la batterie, puis la fiche d'alimentation au secteur.
- Une fois la charge terminée, débranchez toujours d'abord la fiche du secteur, puis la fiche de la batterie.
- Rechargez toujours complètement la batterie.
- Utilisez toujours le chargeur de batterie d'origine fourni.
- Ne laissez pas la batterie en charge plus longtemps que nécessaire.
- Chargez toujours dans un environnement ventilé.
- Ne rechargez pas la batterie dans des environnements trop chauds.
- Ne rechargez pas la batterie à proximité de liquides inflammables.
- Ne couvrez en aucun cas la batterie ou le chargeur pendant la charge.
- Si la batterie dégage une odeur nauséabonde, débranchez-la immédiatement de l'alimentation électrique et aérez la pièce, ne touchez pas la batterie.

6.2 VÉRIFICATIONS FONCTIONNELLES PRÉLIMINAIRES

Avant chaque utilisation, le cycliste doit s'assurer de l'état de sécurité du vélo à pédalage assisté. Par conséquent, effectuez les inspections suivantes avant d'utiliser le vélo à assistance au pédalage.

6.2.1 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Vérifiez l'efficacité et l'état de charge de la batterie. L'utilisation dans un environnement très froid dégrade rapidement l'efficacité de la batterie. Vérifiez la tension et la lubrification de la chaîne et le fonctionnement de la boîte de vitesses.

6.2.2 ROUES

Vérifiez la pression des pneus. Vérifiez l'état d'usure de la bande de roulement : il ne doit pas y avoir de coupures, de fissures, de corps étrangers, de renflements anormaux, de toiles visibles et d'autres dommages.

6.2.3 FREINAGE

Vérifiez le fonctionnement des freins à l'aide d'un test de freinage à basse vitesse dans une zone sans obstacle, d'abord avec le frein arrière, puis avec le frein avant.



VERIFICA NEGATIVA

- Si, lors des contrôles préliminaires, des défauts de quelque nature que ce soit sont constatés et qu'un seul contrôle est négatif, NE CONDUISEZ PAS LE VÉLO À PÉDALAGE ASSISTÉ.
- Activez immédiatement toutes les mesures pour effectuer une réparation appropriée et, si nécessaire, contactez le service après-vente ou un atelier agréé.

6.2.4 POSITION, DU CADRE, DU GUIDON ET DE LA SELLE

Vérifiez que le cadre, le guidon et la selle sont correctement fixés et placés dans la configuration la plus confortable pour le cycliste pour un contrôle total du vélo. Si ce n'est pas le cas, avant le départ, agissez sur les systèmes de réglage de la position et de la selle et du guidon



POSITION DU CADRE

Il est strictement interdit d'utiliser le vélo sans avoir correctement fixé toutes les pièces du vélo et sans avoir assumé un Position de conduite confortable et sûre.

6.2.5 RÉGLAGE DES FREINS ET DE LA SUSPENSIONI

Avant de conduire le vélo à pédalage assisté, ajustez la position des leviers de frein sur le guidon pour le rendre facile à utiliser. En plus de régler la position, la puissance de freinage est également ajustée pour améliorer son efficacité en fonction des caractéristiques de l'utilisateur et de l'itinéraire à parcourir.

À ce stade, ajustez la suspension pour rendre l'utilisation du vélo à pédalage assisté plus confortable.



AJUSTEMENT

- Il est strictement interdit de régler les dispositifs du vélo si vous n'êtes pas une personne expérimentée et formée pour le faire. Un réglage incorrect peut entraîner des blessures graves.
- Par conséquent, si vous n'êtes pas en mesure de régler ces fonctions, contactez du personnel spécialisé.

Le fabricant n'est pas responsable des blessures résultant d'un mauvais réglage des dispositifs du vélo à pédalage assisté.

6.2.6 FONCTIONNEMENT DES PHARES

Vérifiez le fonctionnement des phares et des feux arrière.

7 UTILISATION DU VÉLO

Le vélo à pédalage assisté a été conçu et construit pour être utilisé dans des endroits ouverts, avec de l'asphalte ou des surfaces similaires, pour un usage amateur.

- Le transport d'un passager est éventuellement autorisé uniquement en respectant les réglementations en vigueur dans le pays d'utilisation du cycle (Italie: Art. 68, alinéa 5 -Jusqu'à 8 ans, sur un siège homologué en fonction de l'âge du passager, le cycle doit être conduit par un adulte. Se renseigner pour les autres pays). Elle ne peut être utilisée que par des adultes et des jeunes expérimentés capables d'atteindre la selle et de pédaler confortablement.
- L'utilisation du vélo à assistance électrique est déconseillée aux femmes enceintes.
- Ne pas consommer d'alcool ou de drogues avant de conduire le vélo à assistance électrique.
- Ne pas demander au vélo à assistance électrique des performances supérieures à celles pour lesquelles il a été conçu. Utilisez le vélo uniquement selon les modes et les usages décrits dans ce manuel.
- Ne jamais conduire le vélo à assistance électrique avec des pièces démontées.
- Le vélo à assistance électrique ne doit pas être utilisé sur des surfaces très humides, glacées ou glissantes.
- Évitez les routes très irrégulières et les obstacles.
- Conduisez avec les deux mains sur le guidon.
- Remplacez les pièces usées et/ou endommagées. Si nécessaire, faites-les vérifier par un personnel autorisé.

Avant de partir, effectuez toutes les vérifications mentionnées dans le chapitre précédent et restez toujours concentré pendant la conduite, pour votre propre sécurité et celle des autres.



RISOUE DE BLESSURE

- Vérifiez que toutes les commandes sont entièrement fonctionnelles.
- Respectez toujours le code de la route.
- Utiliser l'équipement de protection approprié (casque, etc.)

7.1 CONDUIRE LE VÈLO

Avant d'utiliser le vélo à pédalage assisté dans des endroits ouverts à la circulation, il est conseillé de se familiariser avec le comportement du véhicule.

Les premières utilisations doivent être effectuées dans des environnements privés, à l'écart de la circulation, des autres cyclistes ou des obstacles de toute nature.

Le conducteur doit adapter la vitesse de déplacement du vélo à pédalage assisté aux conditions du parcours et à la présence d'autres véhicules ou piétons. Surtout dans les virages, vous devez garder une vitesse modérée (plus le rayon de virage est petit, plus la vitesse est faible). Lorsque le cycliste arrête de pédaler ou que la vitesse atteint 25 km/h, le moteur électrique ne fournit plus d'assistance et le vélo continue entièrement contrôlé par les pédales.

Il est essentiel d'acquérir de l'expérience dans la conduite du vélo à pédalage assisté, avant de procéder à grande vitesse.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le moteur, il vous suffit de régler le niveau d'assistance le plus bas ou de désactiver le système d'assistance.

7.2 FREINAGE

Avant de freiner, arrêtez de pédaler puis tirez sur les deux leviers de frein, d'abord à l'arrière, puis à l'avant.



CONDUITE DE VÉLO

- Faire attention à ne pas bloquer les roues lors du freinage : vous pourriez perdre le contrôle du vélo.
- Il est très dangereux de freiner en virage : vous pourriez perdre le contrôle du vélo.

7.3 PARKING À VÉLOS

Le vélo est équipé d'une béquille pour le soutien latéral ; Par conséquent, avant de quitter le vélo, abaissez la béquille avec votre pied et vérifiez que le vélo à assistance au pédalage reste stable au sol.

Le vélo doit être garé dans les zones de stationnement prévues à cet effet et, dans tous les cas, sans obstruer les passages, les issues de secours, les panneaux électriques, les cabines à gaz et les casernes de pompiers.

8 ENTRETIEN

8.1 GÉNÉRALITÉ



RISQUE DE BLASSURE

- Pendant tous les travaux de maintenance, suivez les mesures de sécurité appropriées. Consultez à cet effet les indications à la page 11.
- Toutes les opérations de maintenance doivent être effectuées avec la batterie débranchée du vélo à assistance électrique et du chargeur de batterie, et le vélo doit être posé de manière stable, en utilisant des supports spécifiques.

Pour maintenir longtemps la pleine fonctionnalité de votre vélo à pédalage assisté, il est nécessaire d'effectuer l'entretien tel que prescrit, avec exactitude et compétences professionnelles.

Après chaque intervention de maintenance courante, il est obligatoire de vérifier que toutes les commandes sont en parfait état de fonctionnement.



VÉRIFICATION NÉGATIVE

- En cas de résultat négatif lors d'un seul contrôle, NE PAS CONDUIRE le vélo à assistance électrique.
- Activez immédiatement toutes les mesures pour effectuer une réparation appropriée, et si nécessaire, contactez le Service d'Assistance.

Ce manuel ne fournit pas d'informations détaillées sur le démontage et l'entretien extraordinaire, car ces opérations doivent toujours être effectuées exclusivement par le personnel de RMS S.p.A. Service d'assistance ou par des techniciens agréés

Le Service d'Assistance est en mesure de fournir toutes les informations et de répondre à toutes les demandes pour prendre soin et maintenir votre vélo à pédalage assisté parfaitement performant.

En cas d'installation de pièces non originales, la garantie n'est plus valable!

8.2 ENTRETIEN ET CONTRÔLES OUOTIDIENS

8.2.1 VÉRIFICATION DES ÉTIQUETTES ET DES PICTOGRAMMES

Vérifiez la lisibilité et la présence de la plaque signalétique CE, du numéro de châssis estampillé directement dessus et des autocollants d'avertissement apposés sur le corps du vélo.

8.2.2 CONTRÔLE DES ROUES

À l'aide de la valve de gonflage spéciale sur les jantes, vérifiez la pression de gonflage des pneus à l'aide d'un compresseur et d'un pistolet avec manomètre, ou d'une pompe.

Vérifiez l'état de la bande de roulement, de la jante et de la fixation des jantes aux moyeux. Si les pneus doivent être remplacés, contactez le service après-vente ou un spécialiste des pneus qualifié.

8.2.3 VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES FREINS

Les freins doivent être réglés pour assurer un freinage efficace et, en même temps, les leviers de commande doivent avoir une course suffisante afin de moduler le freinage : en d'autres termes, les freins ne doivent pas être trop lâches ou trop serrés.

RÉGLAGE PRÉCIS DES FREINS

Le réglage des freins ne doit être effectué que par du personnel autorisé.

8.3 ENTRETIEN ET CONTRÔLES HEBDOMADAIRES

8.3.1 LAVAGE ET NETTOYAGE

Le nettoyage du vélo à pédalage assisté n'est pas seulement une question de décorum, mais vous permet également de détecter immédiatement tout défaut de celui-ci.

Afin de ne pas endommager ou compromettre le fonctionnement des différents composants, en particulier les pièces électriques, le nettoyage doit être effectué en prenant certaines précautions. Il est absolument interdit de diriger des jets d'eau sous pression vers les pièces électriques, le moteur et la batterie, pour lesquels un lavage à l'éponge est recommandé.

Avant de démarrer le vélo à pédalage assisté, séchez-le complètement à l'air comprimé à basse pression et vérifiez qu'il ne reste plus d'humidité résiduelle sur les composants électriques.

8.3.2 LUBRIFICATION ET CONTRÔLE DE LA TENSION DE LA CHAÎNE

Il est important de lubrifier régulièrement la chaîne, afin d'éviter une usure excessive et de prolonger sa durée de vie

- 1. Nettoyez toute la longueur des maillons avec un chiffon.
- 2. Appliquez un lubrifiant spécifique pour chaîne en gouttes sur tous les maillons. L'utilisation de produits en spray est déconseillée.



LUBRIFICATION ADÉQUATE DE LA CHAÎNE

Faites extrêmement attention à ne pas laisser couler de lubrifiant sur les freins ou les pneus de votre vélo. Cela peut entraîner l'apparition de maladies graves blessures!!

8.3.3 VÉRIFICATION DU CADRE ET DES BOULONS

Le cadre porteur du vélo à pédalage assisté et les soudures doivent être exempts de défauts visibles tels que : fissures, déformations, incisions, corrosion, etc.

Assurez-vous que tous les boulons du vélo d'assistance au pédalage sont bien serrés.

8.4 ENTRETIEN ET CONTRÔLES MENSUELS

8.4.1 VÉRIFICATION DES CIRCUITS ET DES COMPOSANTS ÉLECTRIQUES

Vérifier l'état et la fixation des câbles de la batterie : les gaines des câbles électriques doivent être en bon état et les bornes doivent être étanches, non corrodées et recouvertes de graisse isolante.

Vérifiez que les deux phares et l'écran sont correctement allumés.

9 ASSISTANCE TECHNIQUE ET PIÈCES DE RECHANGE

En cas de besoin d'assistance technique ou d'une livraison rapide de pièces de rechange, il est recommandé de citer les informations:

- Type de vélo à assistance électrique.
- Numéro de série.
- Année de fabrication.
- Quantité souhaitée.



PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

Le fabricant est exonéré de toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit. générés par l'utilisation de pièces de rechange non originales.

10 STOCKAGE EN ENTREPÔT

Dans le cas où le vélo à pédalage assisté doit être stocké et stocké pendant de longues périodes d'inactivité, les opérations suivantes doivent être effectuées:

- Réparez-la dans un endroit sec et bien ventilé.
- Effectuez un nettoyage général du vélo à assistance électrique.
- Retirez la batterie de son logement et rangez-la dans un endroit approprié (entièrement chargée et rechargez-la régulièrement, une fois tous les trois mois, en la chargeant à 100%).
- Laissez le vélo sur un support approprié.
- Protégez les contacts électriques exposés avec des produits anti-oxydants.
- Graissez toutes les surfaces non protégées par de la peinture ou des traitements anticorrosion.

11 ÉLIMINATION DES COMPOSANTS ET DES MATÉRIAUX



ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX

L'élimination des emballages, des déchets et des poussières aspirées, des pièces remplacées et du vélo à pédalage assisté dans son ensemble à la fin de sa durée de vie prévue doit être effectuée conformément à la environnemental; en évitant de polluer les sols, l'eau et l'air, en respectant en tout cas la législation nationale et locale en vigueur en la matière.

INDICATIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS:

- Matériaux ferreux, aluminium, cuivre : ce sont des matériaux recyclables à déposer dans un centre de collecte agréé.
- Matériaux plastiques, fibre de verre, joints, pneus : ce sont des matériaux à jeter dans une décharge ou un centre de recyclage désigné.
- Les batteries doivent être déposées dans des centres de traitement agréés.

Répartir les matériaux en fonction de leur nature, en nommant des entreprises spécialisées autorisées à en disposer, dans le respect des dispositions de la loi.



12 RÈGLES DE GARANTIE

RMS S.p.a garantit 2 (deux) ans sur tous ses cadres, garantissant qu'ils peuvent être réparés ou remplacés en cas de défauts. La garantie ne s'étend pas aux composants car ils sont déjà garantis par les différents fabricants. Les frais de main-d'œuvre et de transport sont exclus de la garantie. Dans le cas de la vente en ligne, le client s'engage à prendre connaissance et à conserver les présentes conditions générales de vente conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du décret législatif 185/199 relatif à la vente à distance. La garantie ne couvre PAS:

- Produits sans document fiscal (facture ou ticket de caisse) En particulier : 24 mois à compter de la date du ticket de caisse et 12 mois à compter de la date de la facture.
- Produits qui ne sont pas notre propriété ou achetés auprès de revendeurs non autorisés
- Dommages causés par une utilisation incorrecte, un montage incorrect, un entretien insuffisant ou incorrect, des chocs, des accidents, de la corrosion et l'utilisation de produits non compatibles ou agressifs, des réparations incorrectes et tout ce qui ne concerne pas les défauts de fabrication
- Usure normale et fatigue
- Effets dus à une exposition directe aux rayons UV et aux effets de l'environnement salin
- Produits arrivés en fin de cycle de vie utile
- Produits utilisés commercialement, par exemple en location
- Produits repeints, même partiellement
- Produits ayant subi une modification, qu'elle soit esthétique ou mécanique
- Dommages causés pendant le transport, où le transporteur sera responsable, ou dommages causés par la négligence du client pendant le transport du produit
- Défauts visibles au moment de l'achat du produit
- Main-d'œuvre nécessaire au remplacement ou à la réparation

RMS S.p.A. n'est PAS responsable des dommages indirects ou accessoires.

Il n'y a pas de clauses supplémentaires ou de garanties implicites.

Les produits remplacés ou réparés sous garantie sont couverts par une nouvelle garantie. En cas d'indisponibilité du produit d'origine, RMS S.p.A. se réserve le droit de le remplacer par un produit similaire de valeur équivalente.

CYCLE DE VIE UTILE DES PRODUITS

Toutes les pièces qui composent un vélo ont leur propre cycle de vie utile qui dépend de facteurs tels que les matériaux utilisés, la puissance et le poids du cycliste, l'entretien, les facteurs externes et bien d'autres.

Les différents composants sont soumis à une usure normale. Il existe également une usure appelée « FATIGUE MATIÈRE », c'est-à-dire une séparation progressive de la structure moléculaire qui apparaît initialement comme une micro-fracture qui peut fragiliser le composant jusqu'à sa défaillance. Pour éviter les accidents, vous devez garder un œil sur l'usure et reconnaître les signes de fatigue avant qu'elle ne provoque une rupture soudaine.

Nous vous recommandons de faire vérifier régulièrement votre vélo et ses composants par un mécanicien qualifié qui saura reconnaître l'existence de micro-fractures, de signes d'usure, de bosses ou de tout autre problème pouvant être à l'origine d'un accident.

Tout composant qui présente des signes d'usure ou qui n'est pas intact ou qui présente des signes de fatigue doit être remplacé IMMÉDIATEMENT. Un bon entretien rendra votre vélo plus sûr.

GARANTIE E-BIKE

Les vélos électriques sont couverts par une garantie d'une durée de 2 (deux) ans. Les moteurs et les batteries sont couverts par une garantie inconditionnelle pendant les 6 (six) premiers mois à compter de la date d'achat, période pendant laquelle le dysfonctionnement ou la panne est présumé résulter d'un défaut de fabrication. Passé ce délai de 6 (six) mois à compter de la date d'achat, en cas de pannes ou d'anomalies dans le fonctionnement du moteur et de la batterie, le constructeur se réserve le droit, avant de reconnaître la réparation ou le remplacement sous garantie, d'analyser les composants en question afin de vérifier si le problème n'a pas été causé par une mauvaise utilisation par le client, En effet, le moteur et la batterie sont sujets à la détérioration et à l'usure dans une mesure inhabituelle s'ils sont utilisés de manière incorrecte ou incorrecte. Dans tous les cas, même pas dans les 6 (six) premiers mois à compter de la date d'achat, les moteurs et les batteries seront couverts par la garantie si le sceau de garantie a été altéré. La garantie est valable sur le territoire italien.

Si l'acheteur n'a pas demandé d'essai particulier avant la livraison, les essais habituellement effectués sur les lieux de production et/ou de montage sont considérés comme acceptés. Sauf disposition contraire de la loi, le fabricant est exonéré de toute responsabilité directe ou indirecte vis-à-vis de l'utilisateur ou de tiers en cas d'accident ou, en tout état de cause, de dommages aux personnes ou aux choses qui pourraient survenir pendant ou pendant l'utilisation du vélo électrique.

En cas de problème avec le produit acheté, l'acheteur peut demander le service d'assistance à la garantie pendant la période de validité de la garantie en se rendant au point de vente où il a acheté le produit avec, en plus du vélo, la pièce d'identité délivrée au moment de la livraison ainsi qu'un document fiscal valide prouvant la date d'achat. Si le propriétaire demande l'assistance d'un revendeur agréé autre que celui où le produit a été acheté, tous les frais ou dépenses résultant de ce choix seront à la charge de RMS S.p.A.

auprès d'un atelier ou d'un revendeur agréé ou par RMS S.p.A., si un défaut réel de matériau ou de fabrication d'un composant de vélo est constaté, cette pièce sera réparée ou, à la discrétion de RMS S.p.A., remplacée gratuitement pour de nouveaux composants

Les frais supplémentaires, tels que les frais de main-d'œuvre, de transport ou d'inspection, ne seront pas remboursés.

L'acheteur s'engage à ne pas utiliser le vélo à d'autres fins que celles auxquelles il est destiné. L'acheteur s'engage à ne pas utiliser, ou faire utiliser, le vélo par des tiers pour participer à des courses, des courses et des événements sportifs ou compétitifs en général. RMS S.p.A. est exonérée de toute responsabilité résultant du non-respect de cet engagement par l'acheteur, qui en sera seul responsable. Sans préjudice de toute demande d'indemnisation de la part de RMS S.p.A., le non-respect d'une seule de ces limitations entraînera la déchéance immédiate de la garantie. La garantie est également exclue si le vélo est utilisé sur des terrains ou des itinéraires inadaptés tels que le tout-terrain, des chemins particulièrement accidentés ou accidentés, même une immersion partielle dans l'eau, un terrain boueux ou sablonneux, etc. La garantie est également EXCLUE :

- Per tous les défauts, dommages, oxydations, etc. présents au moment de la réception du véhicule par un revendeur, pour lesquels une réclamation devra être adressée à la société chargée du transport du vélo;
- Pour toutes les opérations de réglage, divers enregistrements ou entretiens ordinaires ;
- Pour des aspects tels que le bruit, les vibrations, les détériorations, etc. qui relèvent de la tolérance normale et n'affectent pas la fonctionnalité et la conduite du véhicule.

La garantie ne couvre PAS l'entretien, l'assistance et les réglages ordinaires, les outils fournis, les lubrifiants, les consommables. Les composants qui, de par leur nature, sont sujets à l'usure ne sont pas couverts par la garantie, à l'exception des phénomènes clairement imputables à des défauts de construction et/ou de matériaux, tels que les plaquettes de frein, les câbles et gaines, les ampoules, les poignées, les couvercles, la selle, les pédales, la chaîne, la roue libre, les décalcomanies, les chambres à air, les valves. Ne sont pas non plus couverts par la garantie les dommages dus à une altération, à une négligence, à une utilisation incorrecte ou négligente, à un manque d'entretien programmé, diligent et adéquat ou à l'exécution intempestive d'interventions de maintenance, à la rouille et à la corrosion, à des réparations incorrectes ou à un remplacement incorrect de pièces par des pièces de rechange non originales, à l'utilisation de composants non produits ou fournis par RMS S.p.A., aux modifications non approuvées par écrit directement par RMS S.p.A., l'usure normale ou la détérioration, les modifications qui rendent le véhicule impropre à la circulation routière, les accidents ou collisions dus à une conduite négligente, les actions de tiers telles que le vol, le cambriolage, l'incendie ou le vandalisme, la simulation malveillante, le cas fortuit ou la force majeure, toute conséquence causée par le non-respect des instructions données. Tous les frais tels que la main-d'œuvre, le transport, les inspections, tout inconvénient et/ou perte économique dû à la non-utilisation du véhicule même pendant sa réparation sont exclus de la garantie. Les périodes nécessaires à la remise en état du véhicule ne prolongent pas la garantie.

Le réseau de revendeurs et de revendeurs agréés, d'employés et d'agents n'est PAS autorisé à modifier ou à prolonger la durée et les conditions de la garantie. L'exécution d'un service de garantie ne constitue pas un aveu ou un accord quant à la défectuosité de la construction ou de la conception des produits.

RMS S.p.A. se réserve le droit d'interrompre la production de ses produits et/ou de modifier les spécifications techniques de ses produits et de leurs composants à tout moment et sans préavis, sans préavis.

L'obligation d'apporter de telles modifications à des produits ou composants déjà sur le marché ou déjà vendus.

Pour maintenir le véhicule et toutes ses pièces mécaniques et électriques en parfait état de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer des contrôles tous les six mois.



RMS S.p.A Via Macallè, 156, 20831 Seregno (MB) Tel: 0362 27301 Email: info@rms.it Internet: www.ms.it

